

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

préalables aux déclassements de parties de voiries communales du domaine public en vue de leurs aliénations

Par arrêté n°01.05.2024 en date du 14 mai 2024, **l'ouverture d'enquêtes publiques portant sur des projets de déclassement de tout ou parties de voiries communales** préalablement à leurs aliénations a été prescrite pour :

- une partie du domaine public jouxtant la parcelle section AE numéro 322 au Bourg de Chambon sur Lac (numérotée AE374 au plan de géomètre) ;
- une partie du domaine public située entre les parcelles section ZP numéros 118 et 138 à Montmie, commune de Chambon-sur-Lac ;
- une partie du domaine public jouxtant la parcelle section ZO numéro 184 à la Guieze, commune de Chambon sur Lac ;
- des parties de domaine public jouxtant les parcelles section ZN numéros 109 et 116 à Voissières, commune de Chambon sur Lac ;
- une partie du domaine public jouxtant la parcelle section AC numéro 231 à Varennes, commune de Chambon sur Lac (numérotée AC371 au plan de géomètre) ;
- une partie du domaine public jouxtant la parcelle section AE numéro 101 au Bourg de Chambon sur Lac ;
- des parties de domaine public jouxtant les parcelles section AE numéros 367, 155 et 152 au Bourg de Chambon sur Lac (numérotées AE375 et AE376 au plan de géomètre).

A cet effet, Madame Martine VIEIRA, commissaire enquêteur inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, a été désignée Commissaire Enquêteur.

Les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en **Mairie de Chambon-sur-Lac, La Rochette, Chemin de Petary, 63790 Chambon-sur-Lac** (*adresse physique temporaire à côté de la Maison des Associations pour cause de travaux programmés*), pendant toute la durée de l'enquête :

du mercredi 3 juillet 2024 au mercredi 17 juillet 2024

aux heures d'ouverture au public :

*les lundis et mercredis de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00,
les mardis et vendredis de 9H30 à 12H00, les jeudis de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00,
hors jours fériés.*

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes, ou les adresser par écrit par voie postale à « Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Chambon-sur-Lac, rue de la Mairie, 63790 CHAMBON-SUR-LAC » ou par mail à chambon@sancy.com **en précisant l'objet et la partie de voirie communale concernée.**

Le commissaire enquêteur accueillera en personne le public pour recevoir ses observations à la **Maison des Associations, La Rochette, chemin de Petary, 63790 Chambon-sur-Lac** les

mercredi 3 juillet 2024 de 09H30 à 12H00

mercredi 17 juillet 2024 de 14H00 à 17H00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter les rapports du commissaire enquêteur et ses conclusions à la Mairie de Chambon-sur-Lac, La Rochette, Chemin de Petary, 63790 Chambon-sur-Lac (*adresse physique temporaire à côté de la Maison des Associations pour cause de travaux programmés*) aux jours et heures d'ouverture au public précisés ci-dessus, hors jours fériés, pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.